

CONSIDERANT que ces travaux ont été retardés du fait des études nécessaires à l'évaluation de la vulnérabilité de bâtiments d'activité situés en zone d'aléas toxiques Moyens plus ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faire application de l'article R515-40 du code de l'environnement afin de pouvoir poursuivre le processus d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques de PCAS implanté sur le territoire de la commune de Haleine ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture de l'Orne et du Secrétaire Général de la Mayenne

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délai d'instruction

Le délai d'instruction pour l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de l'établissement PCAS à Haleine est prolongé de 18 mois à compter du 17 juin 2012.

ARTICLE 2 : Mesures de publicité

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associés définis à l'article 4 de l'arrêté de prescription du PPRT précédemment visé.

Il doit être affiché pendant un mois dans la mairie Couterne, d'Haleine, de Saint-Julien-du-Terroux, de Tessé Froulay et de Thuboeuf ainsi qu'aux sièges des établissements publics de coopération intercommunale concernés en tout ou partie par le PPRT. Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du Préfet de l'Orne dans les journaux Le Ouest France (éditions Orne et Mayenne), L'Orne Combattante (édition Flers Bocage) et le Courrier de la Mayenne (édition de Mayenne).

Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de l'Orne et de la Mayenne.

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Orne, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Mayenne, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Basse-Normandie, le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne et le Directeur Départemental des Territoires de la Mayenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Alençon, le 12 juin 2012

Le Préfet de l'Orne,


Joël BOUCHITÉ

LAVAL
Fait à , le 15 JUIN 2012

La Préfète de la Mayenne,


Corinne ORZECOWSKI